

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2023-1253
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 août 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1253 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :

- agrandir la zone « 6011 » vers l'ouest, à même une partie de la zone « 2005 », dans le secteur de la rue Mathieu, dans le pôle central de Rouyn-Noranda;
- modifier la grille des spécifications de la zone « 6011 », dans le pôle central de Rouyn-Noranda, afin d'y autoriser la construction d'un écocentre;
- modifier la grille des spécifications de la zone « 5007 », dans le quartier D'Alembert, afin d'établir le nombre maximal de logements par bâtiment à deux (2).

Le règlement N° 2023-1253 est entré en vigueur le 22 septembre 2023 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 22^e jour du mois de septembre 2023
et publié le 4 octobre 2023



Angèle Tousignant, greffière